

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

La municipalité de Saint-Moïse
avise sa population que la réunion pour l'adoption
du **règlement 2018-04** concernant l'imposition de la
taxe foncière et des taxes de services d'aqueduc et
d'égout, ainsi que la collecte des matières résiduelles
sera tenue
lors de la séance régulière du conseil municipal le
lundi, le 7 janvier 2019 à 19h30
au centre municipal, 120 rue Principale.

Donné à Saint-Moïse
Ce onzième jour de décembre deux mille dix-huit

Nadine Beaulieu
Secrétaire-trésorière